



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

SWISSCOFEL, l'Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre a décidé d'abroger au 28 février 2019 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de *spécialiste du commerce fruits et légumes avec brevet fédéral* du 26 mars 2012.

22 janvier 2019

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation